



LA GAZETTE

Le magazine d'information officiel de Saint-Ciers-d'Abzac

Marchés nocturnes : 5ème édition

L'agenda et la programmation musicale de nos scènes d'été

Parc de la salle des fêtes - 19h à 23h
Food trucks sur place - Animations - DJ

Le 11 Juillet 2024

Feu d'artifice
 Ballymani songs

Le 8 Août 2024

Les Konvers

Le 25 Juillet 2024

Mikaël Vigneau

Le 22 Août 2024

Mikaël Vigneau



À LA UNE / P.3

La Nuit des églises

**Samedi 22
 juin 2024**

de 21h à 23h

**à Saint Ciers
 d'Abzac**

Célébrons
 ensemble
 la création

LA NUIT DE L'ÉGLISE / P.5



BIBLIOTHÈQUE / P.10

HORAIRES DE LA NOUVELLE LIGNE DE BUS / P.12



SOMMAIRE

Édito	2
Lionel GACHARD et l'équipe municipale	
À la une	3
Marchés nocturnes - 5ème édition Inscriptions transports scolaires et centres de loisirs	
Actualités	4 - 7
Fest'o chai - 6ème édition La Nuit des Églises Club de Boxe : Cross Boxing Soirée Bodéga	
Environnement	8 - 9
Consignes de tri Élimination des déchets verts Bricolage et jardinage Frelons asiatiques	
Culture	10 - 11
Présentation de la nouvelle bibliothécaire Animation "partir en livre"	
Informations utiles	12 - 13
Horaires de la nouvelle ligne de bus Numéros d'urgence et d'astreinte Demandes d'urbanisme	
Conseil municipal	14 - 17
Comptes rendus	
Application mobile communale	18
École	19 - 21
Exposition "L'art de grandir" Voyage à Paris des CM1/CM2	
Associations	22 - 23
Les associations de la commune Arts&Partages : Panneaux Fleuris au cimetière Les Amis de Saint-Cyr : Rénovation de l'église et manifestations 2024	
Agenda	24
Etat-civil	24

Directeur de la publication

Lionel GACHARD

Création graphique

Comité communication

Impression

Mairie de Saint-Ciers-d'Abzac

contact@saintciersdabzac.fr

Tel : 05 33 03 09 82

ÉDITO

Édito Juin 2024

Chères Saint-Cyriennes, Chers Saint-Cyriens,

L'été approche à grands pas, et avec lui, une série d'événements et d'initiatives qui promettent d'animer notre belle commune. C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le programme estival qui s'annonce riche et varié.

En juillet et août, Saint-Ciers d'Abzac vibrera au rythme des marchés nocturnes. Deux jeudis par mois, à partir de 19h, le parc de la salle des fêtes s'illuminera de stands colorés proposant produits locaux, artisanat, et délices gastronomiques. Venez flâner sous les étoiles, découvrir les talents de nos producteurs et artisans, et profiter d'une ambiance conviviale et chaleureuse. Chaque marché sera animé par des concerts et spectacles, une occasion parfaite de partager des moments inoubliables en famille ou entre amis.

Ne manquez pas la sixième édition du Festival de Musique Festochai qui aura lieu le 29 juin. Une programmation éclectique attend les amateurs de musique, des animations, expositions et activités diverses raviront petits et grands, sans oublier le fameux tournoi de pétanque qui rencontre chaque année un succès indéniable.

Bonne nouvelle pour nos déplacements! Depuis le 29 avril, une nouvelle ligne de bus relie Libourne à Saint-Ciers d'Abzac. Cette initiative, tant attendue, facilitera les trajets pour nos habitants, qu'il s'agisse de se rendre au travail, de faire des courses ou de rendre visite à des proches. Nous espérons que cette ligne encouragera l'utilisation des transports en commun et contribuera à la réduction du trafic automobile.

Le Comité Environnement nous informe des actions à entreprendre face à la prolifération des frelons asiatiques. Ces insectes invasifs représentent un danger pour nos abeilles et, par conséquent, pour la biodiversité locale. Des pièges spécifiques seront disponibles à la mairie. Nous vous invitons également à être vigilants quand à la présence de nids et suivre leurs recommandations en matière de signalement.

Le Comité Culture et Patrimoine nous informe de l'avancée travaux de restauration de notre église. Ce joyau architectural, témoin de notre histoire, mérite toute notre attention pour préserver sa beauté et son intégrité. Par ailleurs, nous accueillons avec joie notre nouvelle bibliothécaire, qui a d'ors et déjà pris ses fonctions. Passionnée de littérature et d'animation culturelle, elle proposera de nombreuses activités pour petits et grands. N'hésitez pas à lui rendre visite à la bibliothèque pour découvrir ses projets.

Les élèves de l'école communale ont rédigé deux articles nous racontant la réalisation d'une exposition de peinture (visible actuellement dans le hall de la Mairie) et un voyage scolaire à Paris.

Vous retrouverez également les actualités estivales de nos associations, de la création de panneaux pour les allées du cimetière par Arts&Partage à la soirée Bodéga des Amis de Saint-Cyr en passant par la nouveauté proposée par le club de boxe : le Cross Boxing.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un été vibrant de découvertes et de partage. Profitez des beaux jours, participez aux événements et surtout, passez de bons moments en compagnie de vos proches.

Lionel GACHARD

&

L'équipe Municipale

Les Marchés Nocturnes : 5ème édition !

Les marchés nocturnes vont reprendre cet été, les jeudi soirs pour quatre dates comme en 2023 :

Les 11 et 25 juillet et les 8 et 22 août.

Une programmation variée et de qualité concoctée par le comité économie locale, qui vous est proposée aux côtés des différents food-trucks pour des soirées d'été agréables en famille ou entre amis.

La buvette sera également ouverte, les associations communales s'y relayeront pour vous désaltérer.

Si vous souhaitez proposer vos produits alimentaires ou pas lors de ces soirées, contactez le comité économie locale par mail afin de connaître les conditions : (rajouter mail du comité)

La commune s'est engagée dans une démarche Zéro Déchet, Zéro Plastique. Sans l'implication de chacun, rien ne peut changer !

Pensez à apporter vos couverts, nappes et contenants afin de limiter les déchets.

Des poubelles de tri seront à votre disposition sur place, merci de les utiliser.

(Nous vous rappelons les consignes de tri page 5)



Le 11 juillet avec BALLYMANI SONGS



23h FEU D'ARTIFICE

25 juillet & 22 août

Mikaël Vigneau

L'affluence des grands jours pour une ambiance de folie



8 août : LES KONVERS

Le groupe dynamique qui a animé la dernière soirée téléthon

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions aux centres de loisirs de la Cali pour les vacances d'été sont ouvertes depuis le **5 mai 2024**.

Merci de contacter le service inscription des centres de loisirs de la Cali :

☎ 05.24.24.22.35 du lundi au vendredi 10h-12h et 14h- 17h.

Toutes vos démarches en ligne sur :

<https://lacali.portailfamille.net>



Transport scolaire
Inscription



Collégiens, Lycéens
Inscriptions / Réinscriptions

Pour tout renseignement, contactez
le Service Transport de la Cali :
05.24.24.22.20 / transportscolaire@lacali.fr

Vous êtes parents de collégiens ou lycéens domiciliés **ET** scolarisés sur une Commune de la Cali et vous souhaitez utiliser une ligne de transport scolaire ou le TER à destination de l'établissement d'enseignement de vos enfants :

Inscrivez-vous

à partir du 17 Juin 2024

et avant le 12 Août 2024

sur www.calibus-inscription.lacali.fr

Vos enfants sont domiciliés ou scolarisés hors de la Cali :

Inscrivez-vous auprès de la région Aquitaine

www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

FEST'O CHAI LE 29 JUIN 2024, UN SAMEDI INOUBLIABLE À SAINT-CIERS-D'ABZAC

Vous recherchez une expérience entre amis, en couple ou en famille ? Vous souhaitez rencontrer notre équipe de bénévoles ultra-motivés ? Le Fest'O Chai promet, encore cette année, de répondre à vos attentes.



Cette année, pour cette 6ème édition, nous vous préparons à partir de 14h un panel d'activités diverses et variées :

- Des **animations** (chasse au trésor, escape game, dégustation de vin, fresque participative, maquillage, balade en calèche, jeux en bois...)
- Un **concours de pétanque** (début à 15h et inscriptions à 14h)
- Des **expositions** de peintures et photos avec une performance live par l'atelier de peinture de Saint-Ciers d'Abzac
- Des **spectacles** (contes pour enfants avec la Compagnie Madame Le conte, spectacle de magie). La Mini Ferme de Bliat viendra également pour nous présenter ses animaux.

Pour égayer et animer cette journée, à partir de 18h, vous pourrez entendre différents artistes locaux : David Gentilini (chansons populaires et poétiques), la fanfare Los Teoporos, Dez'N'Volt (reprises rock), DJ Milvich (musiques du monde électro). Tout cela gratuitement.

Et pour satisfaire vos papilles, nous vous proposons un repas complet, préparé par nos soins, avec des produits locaux de qualité: pâté-salade de crudités, jambon braisé-frites, 2 fromages, tarte au pommes, café et ¼ de vin (**réservation avant le 25 juin, 20€ pour les adultes, 12€ pour les enfants**).

Alors n'hésitez plus et venez partager ce moment convivial avec nous au 168 rue la croix de Lambert 33910 Saint-Ciers d'Abzac (Vignoble Lafoi).

Pour toutes réservations ou demandes de renseignements, vous pouvez nous joindre via notre page Facebook ou par téléphone (Coordonnées en bas de l'article)

À très vite,

L'équipe du Fest'O Chai.



07.82.12.32.46



Fest'O Chai l'Assoc'

(<https://www.facebook.com/festochai/>)



L'ÉGLISE SAINT CYR DE SAINT CIERS D'ABZAC SÉLECTIONNÉE

Le 15 septembre 2023, la Fondation du patrimoine a lancé une collecte de dons nationale en faveur du patrimoine religieux.

Cette initiative vise à soutenir les communes de moins de 10 000 habitants dans la préservation de leurs édifices religieux en péril.

100 sites à travers la France ont été sélectionnés vendredi 26 avril 2024 : En Gironde, l'église Saint-Cyr à Saint-Ciers d'Abzac a été retenue.



Suite à cette sélection au niveau de la collecte nationale, une petite aide financière va être versée par la fondation du patrimoine (montant encore inconnu, en fonction de la collecte nationale).

Il faut savoir aussi que la réduction d'impôt est exceptionnellement portée à 75 % pour les dons des particuliers jusqu'à 1 000 €, effectués entre le 15 septembre 2023 et le 31 décembre 2025 (dates de la collecte nationale).

Vous pouvez faire un don directement sur le site de la fondation du patrimoine pour l'église de la commune (jusqu'à fin novembre 2024) :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-cyr-a-saint-ciers-dabzac>

ou par chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine-église St Cyr à Saint Ciers d'Abzac »

A l'adresse suivante :



Fondation du patrimoine Aquitaine
7 rue Fénelon
33000 Bordeaux

RENDEZ-VOUS À LA NUIT DE L'ÉGLISE LE 22 JUIN 2024

La 3^{ème} nuit de l'église sur la commune, organisée par le comité Culture et patrimoine, a lieu cette année le samedi 22 juin de 21 heures à 23 heures.

Venez découvrir ou redécouvrir ce lieu historique à la lueur des bougies à travers une visite commentée ou libre.

Le thème de cette année étant « La création artistique », une exposition de peinture de l'association communale Art & partages sous le porche de l'église vous attend et vous pourrez aussi assister à une projection dans le chœur.

Devant l'église, vous êtes aussi attendu pour une soirée d'observation de la lune et des planètes avec un télescope géant, organisée par une habitante passionnée.



Nous vous attendons nombreux pour cette soirée exceptionnelle et gratuite.



Nuit des églises

Samedi 22
juin 2024

de 21h à 23h

à Saint Ciers
d'Abzac

Célébrons
ensemble
la création
artistique

- Exposition de peintures
- Projection dans l'église
- Visite de l'église à la lueur des bougies
- Soirée d'observation de la lune et des planètes avec un télescope géant

© Fred de Noyelle / GODONG



4ème édition de la soirée **BODEGA**

le samedi 20 juillet à partir de 19h

Elle sera animée par 2 bandas : Los Borrachos (banda de Libourne) et Banda Blues (de Ste Eulalie). Une soirée festive, familiale et conviviale en perspective.

Pour vous tenir au courant des détails de la soirée un compte Instagram spécifique a été créé, n'hésitez pas à le suivre pour augmenter sa visibilité :

[instagram.com/bodega.stciersdabzac](https://www.instagram.com/bodega.stciersdabzac)

Côté restauration, les bénévoles vous proposeront des grillades de bœuf et des chipo accompagnés de frites, des paninis, des glaces et du melon.

2 buvettes seront prêtes à vous accueillir avec boissons soft, sangria, bière pression et nouveauté de l'année une bière artisanale.

Nous comptons sur vous...

ST CIERS D'ABZAC
Soirée
BODEGA
4 ÈME EDITION

ANIMATION BANDAS
LOS BORRACHOS & BANDA BLUES
(à partir de 19h)

RESTAURATION SUR PLACE
GRILLADE BOEUF / CHIPOS / PANINI / FRITES
MELON / CHICHIS / GLACES
(Prévoir vos propres couverts)

SAMEDI 20 JUILLET
Renseignements: 06 22 28 93 72

3G IMMO 07.78.68.02.66
M Solutions Graphiques
Croustill Pizza 05.57.40.13.87
CLD CHARPENTE & COUVERTURE



CROSS BOXING
GRATUIT
SALLE DES FÊTES
SAINT-CIERS-D'ABZAC
JEUDI 20 JUN 2024
19:00-20:15
PAR ERIC MARTIN
COACH SPORTIF
INSCRIPTIONS :
06 18 62 84 27 06 08 47 24 85

Nouveau !

Le club de boxe de Saint Ciers d'Abzac vous invite à découvrir gratuitement une nouvelle activité qui, avec l'AEROBOXE, complétera sa gamme des cours proposés la saison prochaine :

le Cross-Boxing

Le CROSS BOXING est une activité physique et sportive basée sur une association d'exercices :

- De renforcement musculaire avec et sans matériel pour développer votre potentiel physique ...
- Cardio pour le bien être cardio pulmonaire
- De boxe sur matériel de frappe qui vous permettront d'évacuer toutes les tensions liées au stress, tout en apprenant les principes des frappes de boxe sans qu'il y ai d'opposition.

Le CROSS-BOXING est adapté à tous de par les différentes intensités proposées à chacun et répond à vos objectifs (prise de muscle, perte de poids, affinement, reprise post-pathologie...)

Ce cours complètement gratuit sera dispensé par Eric MARTIN, coach sportif aux multiples qualifications que vous pourrez retrouver sur son site :

www.lecoach-sportif.fr

Il aura lieu le jeudi 27 juin de 19h à 20h15 à la salle des fêtes de Saint Ciers d'Abzac.

Inscriptions à partir de 16 ans par Téléphone :

Éric : 06 18 62 84 27 Daniel : 06 08 47 24 85

CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS

EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers



Emballages en carton et briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons

+ À partir du 1^{er} janvier 2023
tous les emballages en plastique et les petits emballages en métal



Bien les vider,
inutile de les laver
et les déposer séparés
les uns des autres
sans sac

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !



NE BRÛLONS PLUS NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source: ADEME)

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :

particuliers, entreprises,
exploitants agricoles et forestiers,
collectivités territoriales...

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les beaux jours sont de retour et vous allez être nombreux à en profiter pour bricoler et jardiner. Afin d'éviter toutes nuisances qui pourraient gêner le voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires :



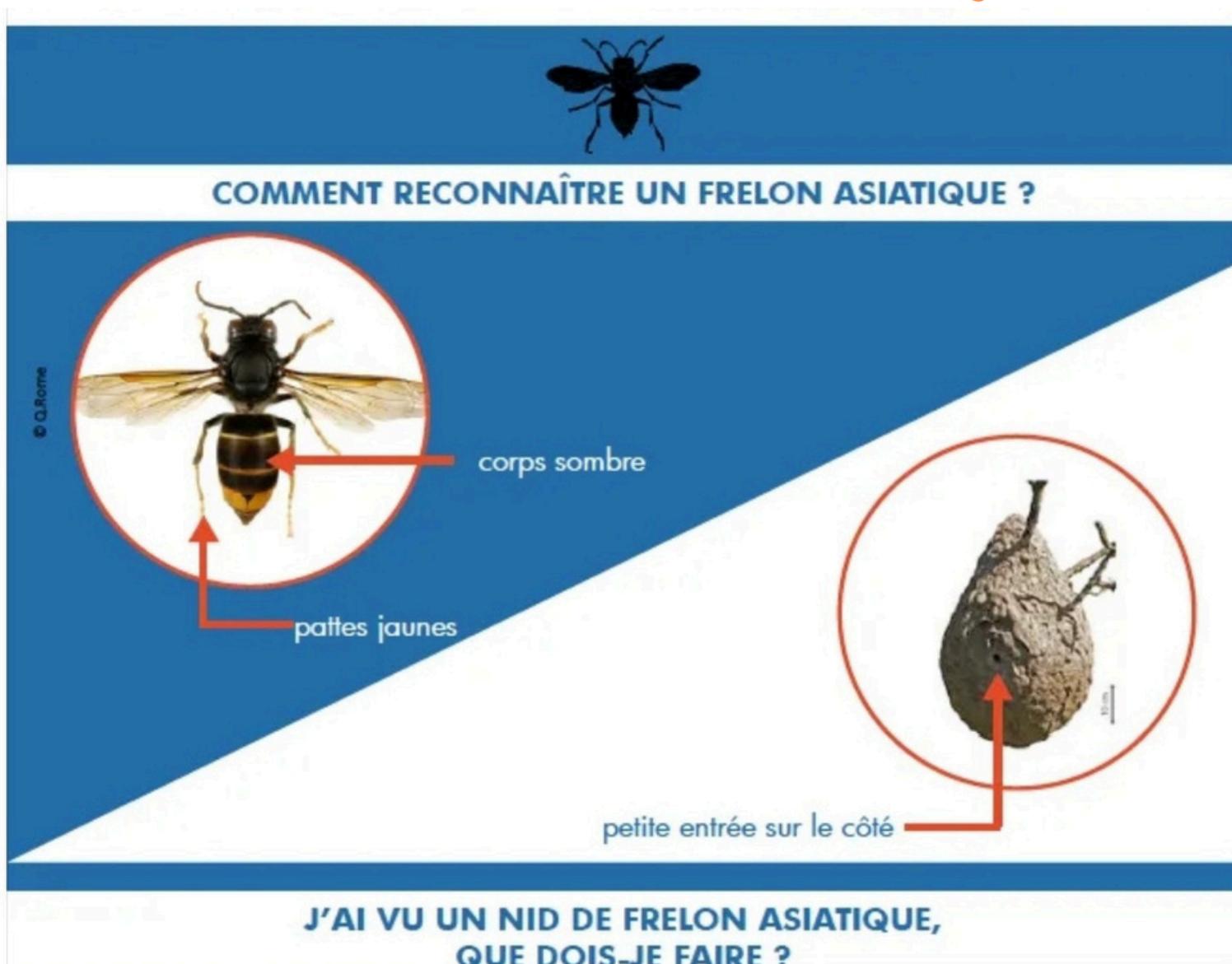
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 14h30 à 19h30

Le samedi
de 9h à 12h
et de 15h à 19h

Le dimanche
et les jours fériés
de 10h à 12h



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Pour votre sécurité et afin d'éviter toute attaque (de frelons ou guêpes), n'approchez pas à moins de 10 mètres du nid. Si le nid doit être détruit, faites appel à un professionnel. Les nids sont abandonnés en fin de saison : il n'est pas nécessaire de procéder à la destruction des nids découverts à l'automne lors de la chute des feuilles.

Vous pouvez signaler la présence du frelon asiatique aux Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) :

<https://fredon-gironde.fr/> - 07 50 94 07 99

Des pièges a frelons "VespaCatch" sont à retirer directement à la mairie au nombre de un par foyer.

Pour la fabrication de pièges supplémentaires, nous vous renvoyons au numéro 3 de "la Gazette", daté de mars 2021, accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.saintciersdabzac.fr/la-gazette>



BIBLIOTHÈQUE

Venez rencontrer notre nouvelle bibliothécaire : Mme Christiane Joly-Simon !



Originnaire de l'Orne, Christiane travaille dans le domaine de la bibliothèque depuis de très nombreuses années et est arrivée sur la région en fin d'année 2023 pour s'y installer avec sa famille.

Avec son enthousiasme, sa passion pour son métier et sa grande expérience, elle promet de vous surprendre et de vous embarquer pour de nouvelles lectures et animations.

Bienvenue à notre nouvelle bibliothécaire !

Un grand **MERCI** aux bénévoles de la bibliothèque qui ont assuré les permanences jusqu'à l'arrivée de Christiane.

DE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE A COMPTER DU LUNDI 3 JUIN

Pour le plus grand plaisir de tous, de nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque vont être mis en place à partir du 3 juin avec notamment l'ouverture de la bibliothèque le samedi après-midi et une plus grande amplitude le mercredi après-midi :

Horaires d'ouverture :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermé	Fermé	10h00 - 12h00	Fermé	Fermé	10h00 - 12h00
Après-midi	16h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 18h00	15h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 17h00

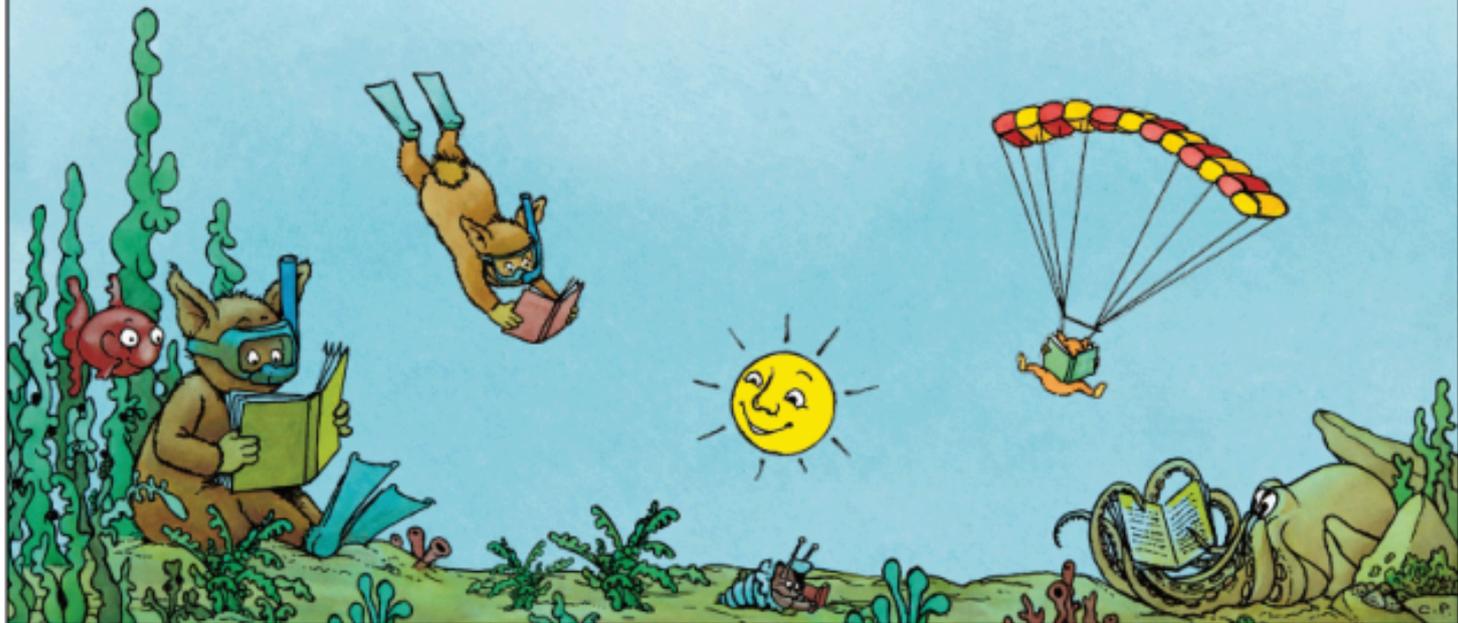
Christiane secondera aussi, en fonction des possibilités, au niveau de la Poste communale.

PARTIR EN LIVRE

Fête ses dix ans

Sports & jeux

19.06 — 21.07.2024



© Claude Pentil pour Partir en Livre / Conceptions graphiques : Studios CC



Les Histoires nous font bouger !



A la bibliothèque

Les Mercredis & les Samedis

3 ; 6 ; 10 ; 13 juillet
de 15h00 à 16h00



Contes, lectures, kamishibaïs, tapis de lecture

Venez en famille partager ce moment avec Christiane & l'équipe de la bibliothèque

Ouvert à tous - Gratuit



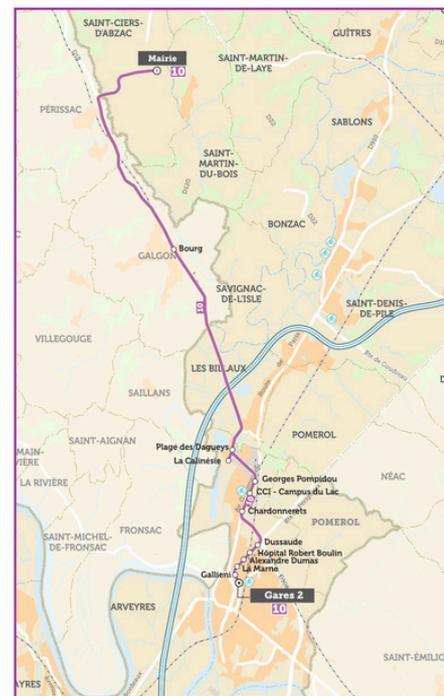
WWW.PARTIR-EN-LIVRE.FR



10 SAINT-CIERS-D'ABZAC - MAIRIE ▶ LIBOURNE - GARES 2

PLAN DE LA LIGNE 10

		DU LUNDI AU SAMEDI (HORS JOURS FÉRIÉS)					
SAINT-CIERS-D'ABZAC	Mairie	07:45	09:05	12:45	16:00	17:25	18:45
	GALGON	Bourg	07:55	09:15	12:55	16:10	17:35
LIBOURNE	Plage des Dagueys	08:06	09:26	13:06	16:21	17:46	19:06
	La Calinésie (centre aquatique)	08:06	09:26	13:06	16:21	17:46	19:06
	Plage des Dagueys	08:07	09:27	13:07	16:22	17:47	19:07
	Industrie	08:08	09:28	13:08	16:23	17:48	19:08
	Georges Pompidou	08:09	09:29	13:09	16:24	17:49	19:09
	CCI - Campus du Lac	08:10	09:30	13:10	16:25	17:50	19:10
	Chardonnerets	08:11	09:31	13:11	16:26	17:51	19:11
	Dussaude	08:12	09:32	13:12	16:27	17:52	19:12
	Hôpital Robert Boulin	08:15	09:35	13:15	16:30	17:55	19:15
	Alexandre Dumas	08:16	09:36	13:16	16:31	17:56	19:16
	La Marne	08:16	09:36	13:16	16:31	17:56	19:16
	Gallieni	08:17	09:37	13:17	16:32	17:57	19:17
	Gares 2	08:19	09:39	13:19	16:34	17:59	19:19



Arrêt accessible aux personnes à mobilité réduite.
Les horaires du réseau sont établis pour des conditions normales de circulation.

La ligne est accessible à tous, gratuitement, sans carte ni ticket. La fiche horaire complète avec les heures de passage dans le sens Libourne–Saint–Ciers d'Abzac est disponible en mairie.



En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouvertures de la mairie contactez le numéro d'astreinte

05 33 03 09 89 ou 06 58 24 47 72

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
15	17	18	114	196	112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril

Demandes Urbanisme et renseignements complémentaires

Nous avons récemment renouvelé le site de notre Mairie : www.saintciersdabzac.fr. Vous y trouverez une rubrique « Projet Urbanisme » dans lequel vous aurez les informations pratiques concernant vos projets et surtout les démarches à suivre si vous souhaitez tout effectuer en ligne (cependant il reste possible de réaliser vos demandes en format papier.)

Nous allons procéder à la mise en place d'un classeur à disposition des usagers afin d'y consulter les accords ou non des différents projets. Ces arrêtés sont également mis à disposition sur le site internet de la mairie dans la rubrique :

Ma Mairie -> Affichage règlementaire des arrêtés -> Arrêtés d'urbanisme

Le Conseil Municipal à délibéré le Lundi 27 mai 2024 sur les futures Déclarations Préalables :

Institution de la déclaration préalable pour les clôtures

L'installation d'une clôture n'est, aujourd'hui, soumise à aucune autorisation d'urbanisme sauf si elle se situe dans des périmètres protégés de type abords des monuments historiques, site inscrits, secteurs sauvegardés...

Les installations de clôtures mal maîtrisées peuvent avoir un impact visuel sur l'environnement urbain ou naturel. En conséquence il faut s'assurer du respect de sa bonne insertion dans le paysage environnant. Ceci dans l'objectif d'éviter la multiplication de projets disgracieux ou non conformes aux règles de sécurité et le développement éventuel de contentieux.

Institution de la déclaration préalable pour les divisions de propriétés bâties

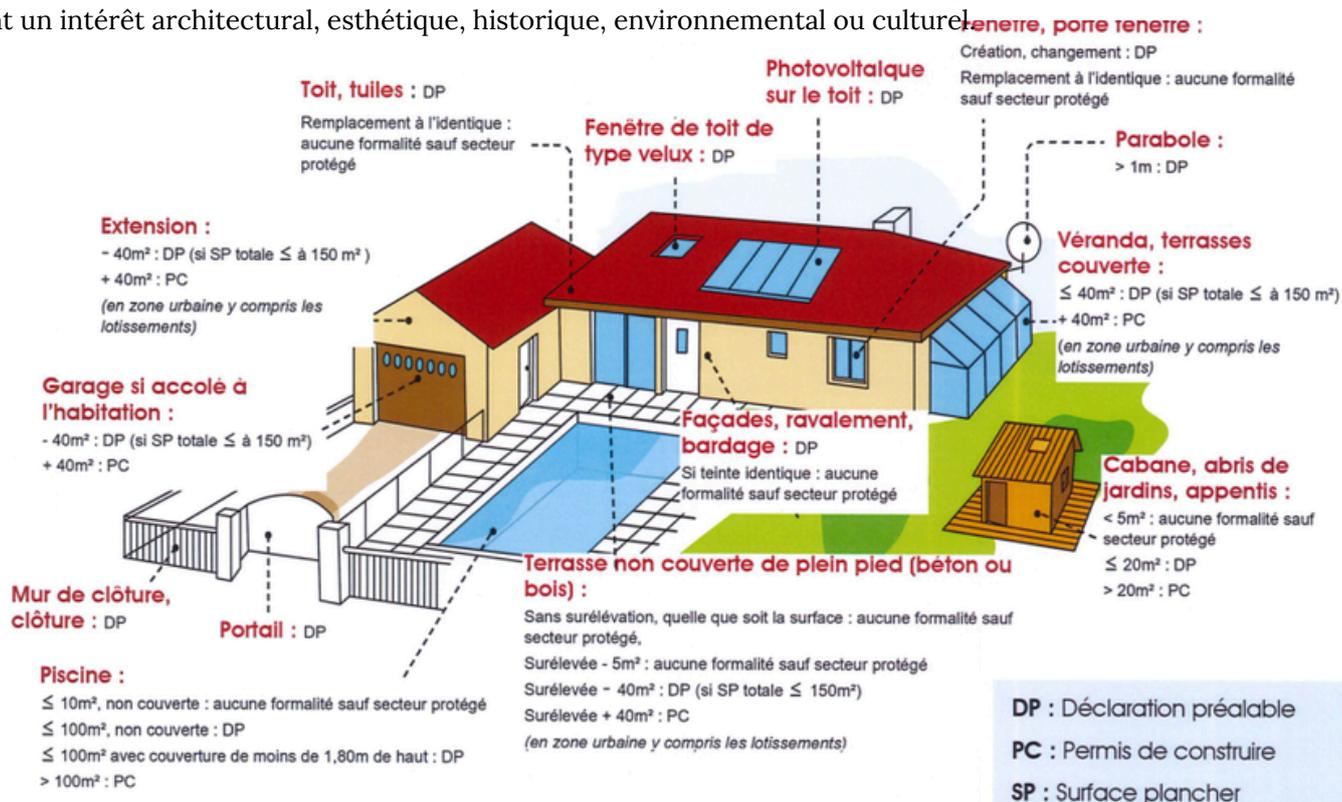
Les divisions de propriétés déjà bâties ne sont actuellement pas forcément soumises à déclarations préalables et peuvent être instruites puis consignées uniquement par les offices notariaux sans que la municipalité ne prenne part à ce type de décision.

Pour autant, certaines jurisprudences semblent imposer une déclaration dès lors que la demande de division d'une propriété bâtie prévoit un projet d'extension ou d'agrandissement sur les bâtiments existants. Ces divisions peuvent également entraîner des découpages anarchiques, une occupation du domaine public pour le stationnement sans que celui-ci respecte les règles en vigueur.

Instauration du régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades

Les travaux de ravalement de façade restent soumis à déclaration préalable s'ils constituent une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant ou bien s'ils se situent dans des périmètres protégés de type site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé, réserves naturelles ou immeuble protégé. Il est toutefois difficile de contrôler, à posteriori, si des travaux de ravalement ont entraîné, ou pas, une modification de l'aspect du bâtiment (couleur, revêtement...)

Le Conseil Municipal peut néanmoins décider d'instituer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble de son territoire. L'objectif de rendre obligatoire l'obtention d'une déclaration préalable pour les ravalements de façade sur la commune est de permettre à la collectivité compétente de garantir un suivi de l'état du patrimoine bâti sur la commune, de veiller au respect des règles du Règlement National d'Urbanisme et de garantir la protection des constructions présentant un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel.



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

PRÉSENTS : L.GACHARD, C.ABOUDARAM, Y-M.LAFFERRIERE, G.RAYMOND, F.DIOSO, I.MARIOU, S.NEUVILLERS, A.NEGRE.

ABSENTS EXCUSÉS : L.FERNANDEZ (pouvoir donné à G.RAYMOND), K.AUDINET (pouvoir donné à L.GACHARD), M.SONET, I.HASSAN, J-L.MICHEL (pouvoir donné à I. MARIOU)

SECRÉTAIRE : NON MENTIONNÉ

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

Approuvé à l'unanimité.

2 - AUTORISATION OUVERTURE DE CRÉDITS INVESTISSEMENT BP 2024

Le Conseil Municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29, Vu le budget 2023, Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice en cours auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, DÉCIDE d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater sur 2024 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Approuvé à l'unanimité.

3 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 41-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique. Ce contrat prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commune de Saint Ciers d'Abzac dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement ;

Vu le projet de délibération en date du 11 mars 2024 par lequel Monsieur le Maire de Saint Ciers d'Abzac lui propose de signer le contrat entre la ville de Saint Ciers d'Abzac et ALCOME ;

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature du contrat-type entre la Ville de Saint Ciers d'Abzac et ALCOME pour la durée de l'agrément.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire de Saint Ciers d'Abzac à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

4 - DÉLÉGATION AU MAIRE DE L'ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES LOCALES DE FAIBLE MONTANTS

Monsieur le Maire rappelle que pour constater l'irrécouvrabilité des créances locales, l'assemblée délibérante, qui dispose du pouvoir budgétaire, les admet en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles le maire rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Aux termes du décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire, le président du conseil départemental et le président du conseil régional rendent compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, le seuil plafond a été fixé à 100 € pour les maires.

Ce seuil permet de couvrir près de 80 % des dossiers, tout en ne représentant que 7 % des enjeux financiers (données 2023).

Ainsi, en cas de délégation, la décision d'admission en non-valeur par le Maire s'effectue par arrêté appuyé de la délibération de délégation.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission.

L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales, alinéa 30,

Vu le décret n° 2022-217 du 21 février 2023, dans son article 173, autorisant la délégation de la décision de l'admission en non-valeur à l'exécutif de la commune dans la limite d'un seuil-plafond,

Vu le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non- valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, le seuil plafond ayant été fixé à 100 €.

Adopté à l'unanimité.

5 - CHANGEMENT HORAIRES AGENCE POSTALE

Les horaires de l'agence postale sont modifiés à partir du 18 mars 2024. Les changements sont les suivants : l'agence postale ferme le lundi à 17h au lieu de 18h, et ouvre le samedi de 9h15 à 12h15 au lieu de 9h00 à 12h00. Abstention F.DIOSO.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Demande que les assos pensent à sortir leurs affiches une fois leurs évènements terminés.
- Demande d'infos concernant la station d'épuration et sa capacité. Le Maire rappelle que la capacité et la qualité du rejet de la station sont bons et qu'un second étage est en cours de construction.
- Info donnée concernant un nettoyage de la Saye par le syndicat des 3 rivières sur le passage d'un pont.
- Remarque concernant un problème sur les prises de la scène de la salle des fêtes lors de la dernière location, sûrement du à l'intervention récente de l'électricien pour refaire complètement le tableau électrique.
- Question concernant le manque de réunions dans la plupart des comités notamment communication où même la gazette n'a pas été envoyée aux élus avant impression. Il est prévu de revoir l'organisation des comités pour essayer d'optimiser et de redonner une dynamique.
- Rappel sur la date du prochain comité de pilotage avec deux sujets : la salle des fêtes et les vestiaires du stade de foot.
- Demande de prise en charge de la peinture du stade de foot par la commune plutôt que par le club et d'améliorations diverses sur le bungalow de stockage.
- Demande de pose des filets pare-ballon par le club de foot maintenant que l'élagage a été fait correctement par le voisin.
- Demande d'une solution de stockage autre pour l'asso PEP'S qui jusqu'à maintenant avait un placard dans la salle des fêtes.

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOCRATIE :

Compte rendu non diffusé dans la Gazette.

Ou en est le recrutement bibliothèque car bénévoles en souffrance.

Gazette, absence des interventions de l'observatoire dans les comptes-rendus

Permanence élus samedi matin

Plus de comité ATS, plus de réunion dans les comités. Demande a ce que les comités soient plus actifs.

Clôture à 20h20

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

PRÉSENTS : L.GACHARD, I.HASSAN, F.DIOSO, Y-M.LAFFERRIERE, M.SONET, I.MARIOU, C.ABOUDARAM, A.NEGRE

ABSENTS EXCUSÉS : K.AUDINET (pouvoir donné à L.GACHARD), L.FERNANDEZ, S.NEUVILLERS, J-L.MICHEL, G.RAYMOND.

SECRÉTAIRE : F.DIOSO

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Approuvé à l'unanimité.

2 - JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU LIBOURNAIS : DEMANDE SUBVENTION 2024

Demande de subvention par l'association des jeunes sapeurs-pompiers du Libournais leur permettant d'améliorer l'habillement des jeunes avec de nouveaux sweat-shirts floqués de leur logo et des doudounes sans manches. Approuvé à l'unanimité.

3 - 30 MILLIONS D'AMIS : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION 2024

Suite à des abandons, besoin de bons pour stérilisation des chats chez le vétérinaire. Renouvellement de la convention pour prise en charge à 50% des bons de stérilisation. Approuvé à l'unanimité.

4 - BARNUM : PROPOSITION DE DEVIS

Devis pour grandeur choisie du barnum 6x 3 : France barnum, TS barnum nouveau devis toujours en attente de réception. Demande donc pour celui de France barnum qui présente plusieurs avantages (remplacement pièces etc ...). Approuvé à l'unanimité.

5 - MANIFESTATION VENTE AUX ENCHÈRES DU 1ER ET 2 JUIN

Vente aux enchères du 1er et 2 juin : demande de prise en charge du petit déjeuner et des grillades du midi pour les peintres (Budget comité culture et patrimoine) + bénévoles d'asso fournissant ustensiles cuisine, et vins de chez Lafoi offert aux participants. Coût à 5,50€ par participant, les tableaux seront offerts à l'asso qui va les revendre et verser les bénéfices à la fondation du patrimoine pour les travaux de l'église. Approuvé à l'unanimité.

6 - MARCHÉS NOCTURNES

Même formule que l'an passé, 4 tous les 15 jours avec le feu d'artifice pour le premier le 11 juillet.

Guirlande guinguette à installer dès la fête de la commune du 7-8 juin.

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS : ACTUALISATION

Actualisation du tableau des effectifs suite au recrutement et à l'intégration d'agents dans la collectivité. 8 fonctionnaires, 10 contractuels. 15,36 équivalents temps plein. Dernier poste pourvu par la bibliothécaire qui a intégré la commune ce jour. Approuvé à l'unanimité.

8 - TAUX IMPÔTS

Le taux est maintenu mais à réfléchir par la suite, car augmentation des salaires, coût de l'électricité, dotation de l'état qui n'évolue pas, les subventions de moins en moins faciles à obtenir : commune au niveau de l'état qui rentre le moins de fiscalité. Voir pour un comité de pilotage spécifique sur ce sujet, invitation de la trésorerie ? À faire en fin d'année 2024 (octobre) Approuvé à l'unanimité.

9 - COMPTE DE GESTION

L'an prochain, on passe au compte unique. Approuvé à l'unanimité.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Votes dirigés par le doyen des élus, Michel Sonet, le maire sort de la séance le temps du vote. Approuvé à l'unanimité.

11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Approuvé à l'unanimité.

12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Approuvé à l'unanimité.

Informations et questions diverses

- Commande de tables et grilles pour la salle des assos : à voir pour tables plus pratiques et qui se plient. Idem pour grilles pour en commander quelques unes cette année car on en a très peu pour les expositions etc...
- Pièges à frelons pour la commune et pour les riverains = article à prévoir pour récupérer son piège en mairie.
- Chenilles processionnaires = faire un arrêté municipal pour obliger les gens à faire le nécessaire.
- Transport : une ligne de transport Calibus (ligne 10) qui arrive sur Saint Ciers d'Abzac à compter du 29 avril : 6 passages vers Libourne du lundi au samedi avec ramassage au bourg. 4 retours de Libourne. Même condition que les bus de la Cali, gratuit !
- Poubelles alignées en bord de route au nouveau lotissement en face de la Garenne = contact à prendre auprès du Smicval et courrier à envoyer aux habitants ; voir si attente de la rétrocession ?
- Est-ce que les assos peuvent sortir les panneaux des manifestations après les événements ?
- Travaux d'urgence rue des grandes Versennes (une source est ressortie) ; entreprise Colas intervient pour éviter l'effondrement de la route.
- Fauchage 1er passage fait, infos travaux de voirie sur des fossés affaiblis, travaux de gestion des eaux pluviales.
- Travaux de l'école : vaste augmentation de 25 % sur les travaux= espoir de donner des éléments de réponse au prochain conseil.
- Manque de dynamisme au niveau des comités : pour le comité ATS, un habitant de la commune souhaite s'investir et serait prêt à reprendre en main ce comité ; pourquoi pas mettre un habitant qui a envie de s'investir en vice-président de comité ? voir ensuite qui présentera les projets en conseil municipal (interruption de séance ?) Au prochain conseil, prévoir rectificatif du règlement des comités.

-Comité de pilotage le 06 mai au 1er étage de la mairie

-Conseil municipal le 27 mai

Prise de parole de l'Observatoire :

Prise en compte des remarques de l'observatoire en compte rendu du conseil municipal.

Problème de panne internet à la bibliothèque et pas de contact (astreinte ko)

Poste fermée (pour arrêt maladie) et remplacement en fonction dans le futur par la bibliothécaire qui a été embauchée à temps plein pour seconder la Poste.

Samedi matin, personne en permanence ? Réunion avec la bibliothécaire à revoir au niveau date pour avoir un maximum de présents.

Demande précisions sur le comité de pilotage et son fonctionnement par habitant.

FIN à 20h46

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

PRÉSENTS : L.GACHARD, I.HASSAN, F.DIOSO, Y-M.LAFFERRIERE, M.SONET, I.MARIOU, C.ABOUDARAM, A.NEGRE, G.RAYMOND, S.NEUVILLERS

ABSENTS EXCUSÉS : K.AUDINET (pouvoir donné à L.GACHARD), L.FERNANDEZ (pouvoir donné à G.RAYMOND), J-L.MICHE.

SECRÉTAIRE : G.RAYMOND

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Adopté à l'unanimité (11 votants)

Arrivée d'I.MARIOU

2/ PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION KSF (KID SANS FRONTIÈRES)

Présentation par Léo Diouf secrétaire de l'association

But de venir en aide aux enfants du monde entier, pour l'instant du Sénégal

3/ INSTITUTION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES CLÔTURES

L'installation d'une clôture n'est, aujourd'hui, soumise à aucune autorisation d'urbanisme sauf si elle se situe dans des périmètres protégés de type abords des monuments historique, site inscrits, secteurs sauvegardés...

Les installations de clôtures mal maîtrisées peuvent avoir un impact visuel sur l'environnement urbain ou naturel. En conséquence il faut s'assurer du respect de sa bonne insertion dans le paysage environnant. Ceci dans l'objectif d'éviter la multiplication de projets disgracieux ou non conformes aux règles de sécurité et le développement éventuel de contentieux. Adopté à l'unanimité

4/ INSTITUTION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES DIVISIONS DE PROPRIÉTÉS BÂTIES

Les divisions de propriétés déjà bâties ne sont actuellement pas forcément soumises à déclarations préalables et peuvent être instruites puis consignées uniquement par les offices notariaux sans que la municipalité ne prenne part à ce type de décision.

Pour autant, certaines jurisprudences semblent imposer une déclaration dès lors que la demande de division d'une propriété bâtie prévoit un projet d'extension ou d'agrandissement sur les bâtiments existants.

Ces divisions peuvent également entraîner des découpages anarchiques, une occupation du domaine public pour le stationnement sans que celui-ci respecte les règles en vigueur. Adopté à l'unanimité.

5/ INSTAURATION DU RÉGIME DE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LES RAVALEMENTS DE FAÇADES

Les travaux de ravalement de façade restent soumis à déclaration préalable s'ils constituent une modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant ou bien s'ils se situent dans des périmètres protégés de type site patrimonial remarquable, site inscrit ou classé, réserves naturelles ou immeuble protégé.

Il est toutefois difficile de contrôler, a posteriori, si des travaux de ravalement ont entraîné, ou pas, une modification de l'aspect du bâtiment (couleur, revêtement...)

Le Conseil Municipal peut néanmoins décider d'instituer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble de son territoire. L'objectif de rendre obligatoire l'obtention d'une déclaration préalable pour les ravalements de façade sur la commune est de permettre à la collectivité compétente de garantir un suivi de l'état du patrimoine bâti sur la commune, de veiller au respect des règles du RNU et de garantir la protection des constructions présentant un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel. 10 POUR / 2 ABSTENTIONS

6/ AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS

Depuis l'automne dernier, le PETR (Pole d'Équilibre et Rural du Grand Libournais), observe des fluctuations importantes sur le nombre de demandes d'urbanisme.

La conjoncture économique actuelle tend le marché immobilier et impacte directement les demandes de permis de construire. Leur système de facturation se base actuellement sur le volume réalisé durant l'année N-1 et, dans le contexte actuel, estime que les volumes seront moins importants en 2024.

Aussi, pour que les cotisations soient calculées au plus juste de la réalité, le PETR propose de signer un avenant qui permet de prendre en compte la tendance observée au cours du premier trimestre afin d'ajuster le montant de la cotisation annuelle. Adopté à l'unanimité

7/ NOUVELLE TARIFICATION DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Tarifs actuels du repas au restaurant scolaire :

- Familles dont le quotient familial est inférieur à 1300 € : 1 €

- Familles dont le quotient familial est entre 1300 € et 1600 € : 2,90 €

- Familles dont le quotient familial est supérieur à 1600 € : 3,10 €

- Tarif adultes : 3,10 €

Pour les familles qui ne communiquent pas leur quotient familial, le tarif de 3,10 € est appliqué.

Souhait de revoir la tarification à 1 euro et les tranches de quotient familial pour que cette tarification soit accessible à plus de familles (avec compensation de l'état)

Nouvelles tranches :

- Familles dont le quotient familial est inférieur à 1800 € : 1 €
- Familles dont le quotient familial est entre 1800 € et 2400 € : 2,90 €
- Familles dont le quotient familial est supérieur à 2400 € : 3,10 €

La tranche de -1800 = 91 familles

Entre 1800 et 2400 = 4 familles

Supérieur à 2400 = 18 familles (qui n'ont pas communiqué leur quotient bien souvent)

Adopté à l'unanimité

8/ MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Modification des tarifs sur le règlement. Adopté à l'unanimité.

9/ MISE À JOUR DES TRANCHES POUR LES REPAS À 1€

Adopté à l'unanimité

10/ CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES (AVDHAS) PROPOSÉ PAR LE CDG33

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, a l'obligation de mettre en place un tel dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public, quelle que soit sa strate démographique.

Par délibération en date du 22 février 2023, le CDG33 a décidé de proposer aux collectivités de son ressort et qui en font la demande expresse de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement. Par cette délibération, le président du CDG33 a fixé les contours du dispositif et prévu notamment les modalités permettant :

- D'assurer la réception du signalement (c'est-à-dire préciser par quel moyen ce signalement est réceptionné) et d'en informer immédiatement son auteur en lui précisant la manière dont il sera informé des suites qui y sont données ;
- De recueillir les faits de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et, lorsqu'elles existent, les preuves, quel que soit leur forme ou leur support ;
- D'identifier la victime pour, le cas échéant, échanger directement avec elle.

Adopté à l'unanimité

11/ PROPOSITION D'UN DEVIS DE JFTP DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE TRAJET DU BUS À PARTIR LE 1ER SEPTEMBRE 2024

Modification du trajet bus scolaire au Gallocher.

Il a été proposé au comité de pilotage de statuer sur le changement de circuit du bus scolaire et en fonction, de choisir l'entreprise JFTP (qui pour 600 de plus, les bordures seront posées sur la poutre de rives).

Page de l'audit concernées Cali : 5 à 7

Le comité de pilotage conclu de soumettre au CM le devis de JFTP pour une réalisation dès que possible afin que le bus change de trajet au 1er septembre 2024.

La Cali doit nous valider prochainement l'installation et la fourniture d'un abris voyageurs à l'emplacement désigné dans l'audit.

Le devis de JFTP est soumis à l'approbation des élus. 11 POUR /1 ABSTENTION

12/ APPROBATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONSULTATION AUPRÈS DES HABITANTS DE LA COMMUNE POUR SAVOIR SI CES DERNIERS TROUVENT LOGIQUE UN SENS UNIQUE SUR LA RUE DU GALLOCHER ET AINSI ÉVITER TOUT CROISEMENT AUTOMOBILE SUR CETTE VOIRIE.

Il est proposé de créer une consultation des habitants pour savoir si ces derniers trouvent logique un sens unique sur la rue du Gallocher et ainsi éviter tout croisement automobile sur cette voirie. Le sondage est soumis à l'approbation des élus.

Un devis auprès de la société Alinéa a été réalisé pour la mise en place de la signalétique horizontale et verticale de sens unique sur le Gallocher. Ce devis sera soumis pour avis au comité de pilotage de Juillet ou Août après avoir reçu les retours des habitants de ce bassin de vie. Adopté à l'unanimité

Suggestion que le comité correspondant aurait pu gérer ce sujet

Mettre une date limite pour le retour de la consultation sur le flyer et date du comité de pilotage

13-14/ PROPOSITION D'UN DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU LOCAL DE LA GARENNE / PROPOSITION D'UN DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CONTAINER DU STADE

Réfection toiture local Garenne et Bungalow stade

Suite à la demande du président du club de foot, Monsieur LAFFERRIERE présente un devis de réfection de la toiture du bungalow du stade.

Il en profite pour présenter le devis de réfection de la toiture du local Garenne.

Le comité de pilotage a conclu de soumettre au CM les deux devis pour une réalisation des travaux en octobre ou novembre et une facturation en janvier 2025. Adopté à l'unanimité.

15/ ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS DU 9 JUIN 2024

Président : Lionel Gachard

Secrétaire : Cécile Aboudaram

Assesseurs : Gisele Raymond et Michel Sonet

Scrutateurs: Yann Lafferriere, Isabelle Mariou, Isabelle HASSAN, Felix Dioso, Delphine Catherineau

16/ QUESTIONS DIVERSES

- Question sur la réservation des foodtrucks pour les marchés nocturnes= en cours de finalisation
- Problème des tables du local de la Garenne sales, abimées par l'humidité : suite lavage avant rangement, suite au local humide et au mode de rangement.
- Travaux école : augmentation des coûts, est ce qu'on revoit le budget à la baisse ? (Cela impliquera de revoir le taux d'imposition comme il y a beaucoup de choses à revoir sur la commune) / De plus en plus d'élèves (hors commune plus possible) + problème de l'espace de la cantine
- Info des cérémonies du 8 mai /11 novembre à prévenir en avance au niveau horaire pour avoir plus d'élus présents. Horaire défini à 9h30
- Arrêté pour limiter l'impact des chenilles processionnaires sur la santé humaine (hommes et animaux)
- Tarif de location de la salle des fêtes pour Balymani songs le 31 décembre = choix d'un 31 décembre pas excessif pour faire profiter à un maximum de personnes= demande précision pour le prochain conseil= invitation du président de l'asso au prochain conseil ?
- Choix du CSPS pour chantier église : le choix du CSPS a été celui du moins disant : Bureau Veritas (2 016,00€ttc)
- Collecte de l'église= 5280 euros pour le moment

OBSERVATOIRE :

Qu'en est il des caméras de suivi= toujours en instruction à la préfecture.

Pas de nouvelle secrétaire, arrivée juste de la bibliothécaire.

Date du conseil municipal assez aléatoire, contraignant pour être disponible.

Rien n'a été rajouté à l'ordre du jour du conseil municipal

Devis voirie= 2 et devis toiture= 1 seul, pas de devis concurrent

Règlementation pour les clôtures= pour toute édification de clôture, déclaration préalable à faire pour rester en harmonie sur tous les zonages de la commune

Partage de parcelles= division parcellaire en passant par le notaire sans que la commune soit informée= déclaration préalable devra être faite = si refus on débattrà du sujet en conseil.

Le PLUI arrive : tout ce qui est hors centre bourg de la commune ne sera plus constructible

La tarification de cantine : augmentation du nombre de bénéficiaires, « ne coûte pas rien » cela coûte à tous.

Devis pour changement des candélabres= ou cela en est ? =devis à revoir

DATE PROCHAIN COMITÉ DE PILOTAGE LE 24 JUIN À 18H30

deux sujets à l'ordre du jour :

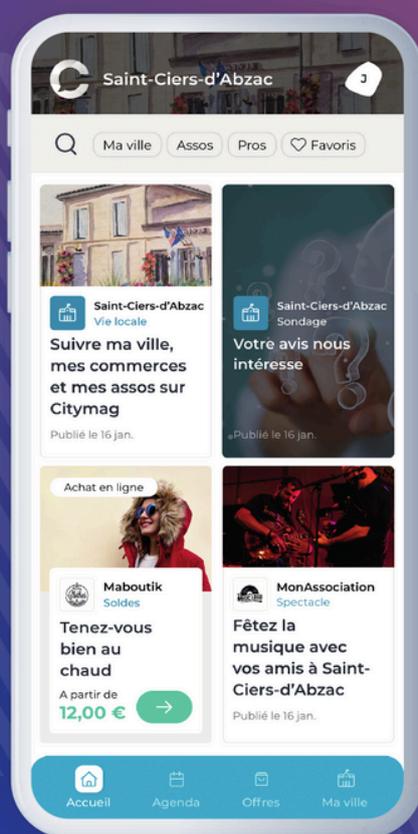
1) Présentation d'un projet Photovoltaïque sur la commune

2) Concertation sur la passage de la rue du Gallocher en sens unique

Date du prochain conseil municipal le 1er juillet à 19h

FIN à 21h

Toute ma ville dans une seule application !



Mes Commerces
& Entreprises



Ma Ville



Mes Clubs
& Associations

Téléchargez Citymag



Se connecter sur

saintciersdabzac.citymag.info



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google play

L'ART DE GRANDIR – « Rêve et Réalité »

Un projet organisé et financé par la CALL en coopération avec la médiathèque BOMA à St Denis de Pile

Il était une fois des élèves de CP et de CE1 de l'école de Saint-Ciers-d'Abzac, qui aimaient beaucoup peindre.

Alors la maîtresse fit appel à Max Ducos, un artiste peintre qui fait aussi des albums pour les enfants.

Les élèves devaient d'abord choisir quel paysage ils allaient dessiner...

Ils choisirent l'église de Saint-Ciers-d'Abzac. Une fois les dessins terminés, les CP/CE1 les colorièrent pour que Max Ducos puisse choisir les éléments de chacun de leur dessin.

Puis Max Ducos arriva. Il commença à dessiner sur la grande toile avec un drôle de crayon que l'on appelle "fusain". Et là ! L'église de Saint-Ciers-d'Abzac apparut au milieu des champs !



« Rêves multicolores » - Un tableau des élèves de CP/CE1 de Saint Ciers d'Abzac

La mission des élèves était de tout peindre en aplat et plus tard de texturer pour rendre le tableau de plus en plus réaliste et magique. Nous remercions chaleureusement Max Ducos de nous avoir choisi et de nous avoir aidé à peindre ce magnifique tableau. Merci aussi à Régis Garenne qui nous a aidé à mélanger les peintures et à peindre avec nous. Nous avons passé un bon moment et nous avons beaucoup rigolé tous ensemble.

Nous sommes très très fiers de notre tableau qui sera encore là dans cent ans ! Nous espérons que vous aimerez notre tableau et qu'il vous permettra de rêver et de ressentir de la joie et du bonheur.

Les élèves de CP/CE1



Un jour, la maîtresse de CE2 nous a lu "l'ange disparu" de Max Ducos. Nous avons alors remarqué qu'il y avait plein d'autres histoires sur le bureau de notre enseignante. Nous avons compris qu'en plus d'écrire des livres, Max Ducos était un peintre paysagiste. C'est à ce moment que la maîtresse nous a montré une grande toile blanche et qu'elle a annoncé que nous allions peindre avec Max Ducos ! Nous avons été surpris, joyeux et enthousiastes à cette idée ! Avant la venue de l'artiste, nous avons appris à dessiner des paysages comme de vrais peintres ! Nous avons dessiné à partir de photos de Saint-Ciers puis nous sommes allés en dehors de l'école pour le faire en pleine nature. Ça changeait de la classe !

Ensuite, nous avons accueilli le peintre professionnel. Nous l'attendions avec impatience ! Il a regardé tous nos dessins et il les a trouvés très beaux ! Il a choisi des détails sur plusieurs dessins et il a créé une œuvre d'art sous nos yeux avec son fusain. Léonie a même eu la chance de dessiner et de peindre son propre arbre au milieu du tableau ! Sacha, lui, a fait toutes les étoiles ! Nous avons d'abord peint en aplat et lors de la deuxième séance, nous avons fait tous les détails avec l'aide de Max, bien évidemment.

Nous avons aimé passer ces moments avec lui. Nous avons appris à mettre du relief dans nos dessins. Nous avons dessiné encore plus qu'avant ! Nous aimerions renouveler cette fantastique expérience. Nous remercions beaucoup Max Ducos pour être venu partager son art avec nous !

Les élèves de CE2 de Saint Ciers D'Abzac

Voyage à Paris des CM1/CM2

Jeudi 02/05, jour 1 - Le départ



Nous sommes arrivés à la gare de Libourne à 5 heures du matin. La ville était sombre et endormie. Après, nous avons fait notre dernier bisou et dernier câlin à nos parents. Certains étaient stressés et très excités à la fois. Pendant le trajet en train, des élèves ont joué aux cartes et d'autres ont mangé des bonbons de bon matin. Nous avons un wagon pour nous !

Quand nous sommes arrivés à la gare de Montparnasse, nous sommes allés déposer les valises. Nous avons pris, pour y arriver plus vite, un tapis roulant !

Plus légers sans bagage, nous étions prêts à visiter Paris !

Le musée du Louvre

Nous sommes allés prendre le métro. C'était la 1ère fois pour la plupart d'entre nous. Nous étions impressionnés par la vitesse, le monde et les virages. Il y en a même qui avaient failli tomber. Nous sommes arrivés à Châtelet, ensuite nous avons marché quelques minutes. Puis nous nous sommes arrêtés faire des croquis de la pyramide du Louvre.

Heureusement, nous n'avons pas eu à faire la queue alors qu'il y avait beaucoup de monde !

Nous avons admiré la pyramide de l'intérieur puis nous avons déposé nos affaires dans un casier.

Ensuite, nous avons visité le Louvre avec une guide qui nous a donné un amplificateur et un écouteur pour mieux l'entendre au milieu de tous les touristes.

Nous avons admiré plusieurs œuvres que nous avons étudiées à l'école comme La liberté guidant le peuple, La Vénus de Milo, la couronne du roi Louis XV, et la Joconde. Pour voir la Joconde et la prendre en photo, il fallait faire la queue, mais heureusement, comme nous étions une école, nous avons pu passer devant en mode VIP !



Après avoir fini la visite, nous étions tous affamés et nous sommes tous aller pique-niquer dans les jardins du Carrousel.

La croisière en bateau-mouche

Après un bon pique-nique, nous avons pris le métro pour aller faire une croisière en bateau mouche. A 14h30, nous sommes montés dans le bateau. Notre balade sur la Seine a commencé. Quand le bateau mouche passait sous des ponts, nous criions comme des fous ! Et nous avons pu admirer Notre Dame, la Tour Eiffel et d'autres monuments célèbres de Paris. Nous avons fait coucou aux passants qui nous répondaient poliment. Nous nous sommes très bien amusés.

La tour Eiffel

Nous avons fait le trajet à pied de l'embarcadère à la tour Eiffel. Nous avons été immergés dans l'ambiance parisienne : il y avait des ambulances, des policiers, des bruits assourdissants, des sirènes, de la pluie au carrefour sur le pont. Puis nous sommes arrivés à la tour Eiffel. Avant de la visiter, nous sommes passés par la sécurité et avons pris nos places. Nous sommes montés au 1er étage : le sol était transparent. C'était excitant, impressionnant et même pour certains, vertigineux ! Après nous sommes montés au 2ème étage où nous avons eu un panorama exceptionnel sur toute la capitale !

Par exemple, nous avons pu apercevoir Notre Dame, la tour Montparnasse, le Trocadéro... Certains étaient éblouis, d'autres effrayés et même tétanisés et pétrifiés !

L'hôtel

Après avoir visité la Tour Eiffel, nous sommes allés à l'hôtel. Une fois arrivés, nous avons appris nos numéros de chambres. Quelques personnes ont cru que c'était un hôtel 5 étoiles. Certains étaient stressés, d'autres étaient contents de quitter leurs frères et sœurs pour une nuit. Une fois installés dans nos chambres, nous sommes allés manger au self. Nous avons donc pris nos plateaux, nos couverts et nos verres. Nous nous sommes servis tout seuls ! Nous avons l'impression d'être au collège. Nous avons l'embarras du choix dans les entrées, les plats et les desserts. Certains trouvaient que ce n'était pas bon, et d'autres trouvaient que c'était excellent. Quand nous avons eu fini de manger, nous sommes allés nous doucher et nous nous sommes préparés pour la nuit. Après nous avons regagné nos chambres. Quelques personnes se sont endormies d'un coup et d'autres ont parlé, rigolé... Puis ont enfin trouvé le sommeil après cette longue journée !

Vendredi 3/05, jour 2

Le château de Versailles et ses jardins, le retour à Libourne

Avant même que les maitresses nous réveillent, nous avons ouvert un œil à 7 heures du matin ! Nous nous sommes préparés et avons pris notre petit-déjeuner. Celui-ci était luxueux et délicieux, il y avait : des chocolaines, des croissants, du jus, des compotes... Nous nous sommes lavés les dents puis nous avons préparé nos bagages en remarquant que certains avaient oublié leurs cartes de chambre et même une chaussure... C'était rigolo ! Nous avons mis nos affaires dans le porte-bagages. Puis nous sommes allés chercher nos pique-niques qui ont eu du mal à rentrer dans certains sacs à dos. Nous avons marché jusqu'à la bouche de métro, puis nous avons attendu à la station et nous sommes montés dans le métro.



Durant le trajet jusqu'à Versailles, certains élèves ont fait du trafic de bonbons. Nous sommes arrivés à Versailles et nous avons marché jusqu'à l'entrée du château. Il y avait beaucoup de touristes, nous avons donc attendu en faisant des croquis des lieux que nous avons déjà visités. Après plusieurs longues minutes d'attente, nous sommes enfin entrés ! A l'intérieur, tout était majestueux, nous avons pu observer des tableaux de rois et d'empereurs, des bustes et des plafonds à couper le souffle. Nous avons contemplé la célèbre galerie des glaces. Certains ont même failli se perdre tellement il y avait de monde... C'était extrêmement beau et nous étions surpris de pouvoir marcher sur les pas de nos rois et reines de l'époque. Mais le ménage devait durer des heures avec toutes ces pièces... Nous avons mal aux pieds et avons très faim, nous avons donc décidé de trouver un coin tranquille pour pique-niquer.

Avant d'aller manger, les maitresses sont allées faire la queue pour récupérer les billets et accéder aux Jardins de Versailles. Nous avons marché un long moment et nous avons trouvé un jardin dans lequel nous pouvions pique-niquer. Pendant que nous pique-niquions, un cygne est arrivé et a essayé de voler le sandwich d'une élève. Une accompagnatrice a tenté de le dompter mais elle n'a pas réussi. Puis un accompagnateur a impressionné le cygne et il est reparti dans l'eau. Après le pique-nique, nous avons joué sur place entre les gouttes d'eau et avons observé les carpes du canal. Nous sommes repartis et nous avons été nous poser sur des marches où nous avons réalisé le croquis des Jardins de Versailles et du château. C'était splendide ! Quand nous sommes arrivés à la gare pour prendre le RER, celui-ci, ainsi que tous les autres étaient affichés annulés. Comme nous avions du temps devant nous, nous sommes allés chercher des souvenirs dans une boutique spécialisée. Dans la boutique, le vendeur exultait d'avoir autant de clients et a proposé des réductions à tous les élèves ! Tout le monde était heureux. Ensuite, nous avons marché environ 15 minutes pour rejoindre la gare Transilienne pour se rendre à Montparnasse et ne pas rater notre train.

La gare Montparnasse, retour à Libourne

Arrivés à Montparnasse, nous avons effectué un croquis de la tour qui était IMMENSE ! Nous avons pu goûter tranquillement puis nous nous sommes dirigés vers la gare pour aller chercher nos valises au dépôt. Nous avons chanté plusieurs chansons et joué des percussions sur les valises en attendant le train.

Nous avons attendu que le garde vérifie la propreté du train avant de pouvoir monter. Enfin, nous nous sommes installés dans le wagon, où nous avons pu pique-niquer puis nous avons mis le bazar.

C'était la fête ! Un élève a mis son sac, qui était camouflé, au milieu de l'allée centrale et deux autres élèves se sont entravés (sans se faire mal bien sûr), quelle rigolade !

Le train était très bruyant au retour et il a fallu qu'un adulte vienne nous calmer. Enfin, on a pu retrouver nos parents, au bout de 3 heures de trajet, à Libourne. Les retrouvailles étaient très émouvantes, nous étions tous très heureux de nous retrouver. Quel voyage !

Les élèves de CM1/CM2 de Saint Ciers D'Abzac



Les associations de la commune

La commune de Saint-Ciers-d'Abzac est riche de nombreuses associations. Nous vous encourageons vivement à participer et faire vivre ces associations qui ont besoin de volontaires tout au long de l'année pour mener à bien leurs différents projets !

Les associations sportives

FC Saint Ciers d'Abzac - Football au stade

Infos et inscription : fscdam@gmail.com



SCA Boxe Anglaise - Boxe à la salle des fêtes

Infos et inscription : daniel.lafoi@orange.fr



Gym Volontaire - à la salle des fêtes

Les mardis de 19h20 à 21h30 - Gym volontaire

Infos et inscription : brigittelombart1959@gmail.com



Les associations de loisirs

A.C.C.A : Association de chasse, pour la régulation et la préservation des espèces.

Infos et adhésion : verger.hubert@neuf.fr

Étoile Saint-Cyrienne : Association du 3ème âge qui a pour but de créer du lien et rompre la solitude.

Infos et adhésion : 06 82 38 50 87

Les associations culturelles

Les Amis de Saint Cyr : Association de sauvegarde et conservation de l'Église.

Infos et adhésion : patrimoine33910@gmail.com



Jumelage St Ciers d'Abzac/Seros : sur l'échange culturel entre l'Espagne et la France.

Infos et adhésion : comite-jumelage@saintciersdabzac.fr



Arts & Partage : A pour but d'animer des ateliers de peinture et de dessin destinés aux adultes et aux adolescents à partir de 12 ans, et d'organiser des expositions et le concours de peinture dans la rue « Croquons notre patrimoine »

Infos et adhésion : artsetpartage33910@gmail.com



Les associations d'animations

Festo'chai : Association faisant des manifestations sociales et culturelles, avec des activités pour petits et grands et des concerts.

Infos et adhésion : festochai@gmail.com



Comité des fêtes : a pour but de faire vivre et de créer des animations sur la commune.

N'hésitez pas à participer et à nous suivre sur Facebook pour toutes les actualités :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100085240197301>

Infos et adhésion : sca.comitedesfetes@gmail.com



PEP'S : Association des parents d'élèves de la commune ; par diverses manifestations, l'association récolte des fonds, ce qui permet de faire des achats ou des dons pour du matériel scolaire, une aide financière pour les sorties...

infos et adhésion : assopeps33910@gmail.com

<https://www.facebook.com/associationpeps33/>



Les associations d'aide

AnimAssistance: Association pour le bien-être animal et l'aide aux soins pour les foyers en difficultés.

Infos et adhésion : animassistancestciers@gmail.com





Les Amis de St-Cyr : une association mobilisés pour la rénovation de l'église...

L'association "Les Amis de St Cyr" a pour but la protection du patrimoine. Elle organise diverses manifestations afin de réunir des fonds destinés à participer au financement de travaux à l'église.

Actuellement, l'association est partenaire de la commune dans le cadre de la campagne de collecte de dons lancée en décembre avec la Fondation du patrimoine. Dans ce cadre, une promesse de don de 1500€ a été faite lors du lancement de la collecte, ce montant pourra être revu à la hausse selon les résultats de l'année. En soutien à cette campagne, l'association prend en charge les dépenses liées à la promotion (impression des dépliants, achat des "récompenses" de remerciements). Les dons peuvent être effectués jusqu'au 1er décembre (avantage fiscal porté de 60 à 75% car la commune a été retenue pour l'attribution des fonds de la fondation du patrimoine).

Pour l'année 2024, plusieurs manifestations ont été prévues :

- Vide-grenier et puces des couturières le 1er mai qui malgré la pluie a permis de réaliser un joli bénéfice.
- Concerts à l'église précédés d'un espace restauration ouvert à tous à partir de 19h : le 8 juin avec le groupe vocal Accordage puis le 7 septembre avec un chœur d'hommes "Adishatz". D'autres concerts sont en cours de discussion...
- Marché de Noël début décembre
- et la 4ème édition de la soirée BODEGA le samedi 20 juillet à partir de 19h (voir page 7)

Des panneaux fleuris pour les allées du cimetière



Delphine Catherineau, agent communal déléguée du cimetière, a eu l'idée de nommer les allées du cimetière avec des fleurs.



Michel Sonet a préparé les maquettes, la mairie a commandé 12 plaquettes de bois Iroko (un bois exotique très durable, peu imprégnable, qui ne nécessite pas de traitement de préservation, idéal pour l'aménagement extérieur) et les membres du collectif ARTS & Partage ont peint de magnifiques fleurs sur chaque panneau.

Vous allez pouvoir honorer vos proches, guidés dans un cimetière fleuri.

Les ateliers sont ouverts tous les samedis après-midi dans la salle d'exposition, où règnent les échanges dans la bonne humeur. Vous pouvez nous contacter par mail : artsetpartage33910@gmail.com

Gilet de sécurité Protégeons nos enfants !

La Cali met gratuitement à votre disposition des gilets de sécurité fluorescents, à retirer dans votre mairie.



Rencontres Lecteurs



Partager - Discuter - Se divertir

Venez partager vos lectures

**Le troisième jeudi du mois
de 15h30 à 18h00**

Bibliothèque



**Des questions, des suggestions,
des réclamations sur
ce numéro de la Gazette ?**



écrivez un mail à : contact@saintciersdabzac.fr

AGENDA

Juin:

- Le 07-08-09/06 : Fête locale par le comité des fêtes
- Le 08/06 : Concert à l'église par les Amis de St-Cyr
- Le 09/06 : Élections européennes à la salle des fêtes
- Le 15/06 : Tournoi de foot par le FC SCDA
- Le 20/06 : Cross-Boxing par le club de Boxe
- Le 29/06 : Fête du foot
- Le 29/06 : Fest'Ochai

Août:

- Le 08/08 : Marché nocturne
- Le 22/08 : Marché nocturne

D'autres manifestations sont susceptibles d'avoir lieu, nous vous conseillons de suivre notre page Facebook pour rester informé.



www.facebook.com/SaintCiersdAbzac33910

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Le 20 Avril 2024 : Laurianne Hostein et Abdoul Aziz Cisse

PACS

NAISSANCES

Nègre Maïev Amira	le 12 Février 2024
Heanaux Texier Esmée, Ynes, Brigitte	le 18 Février 2024
Lhommedé Kervinka Maxime, Harosoa, Noëlla	le 09 Mars 2024
Négrier Maylone	le 09 Avril 2024
Bardeau Lyson	le 11 Mai 2024
Lafferriere Louis	le 13 Mai 2024

DÉCÈS

GRIMAL, Séverine, Danièle	le 27 Avril 2024
ANGOIN Marcel	Le 11 Mai 2024

Conformément à la réglementation seuls les parents autorisant les publications dans la presse figurent sur la gazette.

Si vous souhaitez que la naissance soit diffusée, contactez nous et nous ferons un rectificatif lors de la prochaine édition.